

13 mars 2020

N° 2020-65



Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire (ICT) - quatrième trimestre 2019

Au quatrième trimestre 2019, l'indice du coût du travail - salaires seuls est stable et l'indice - salaires et charges diminue de 0,5 %

Avertissements

- Depuis le 1er octobre 2019, la réduction générale de cotisations sociales, qui consiste à baisser les cotisations employeurs pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, est étendue à la cotisation d'assurance-chômage (dont le taux est de 4,05 %). Les exonérations au titre de ce dispositif augmentent ainsi de 900 millions d'euros au quatrième trimestre 2019, diminuant de 0,5 point en moyenne l'indice du coût du travail - salaires et charges.

- Au 1er janvier 2019, le CICE a été transformé en une réduction pérenne de cotisations sociales d'un montant équivalent. Concrètement, cela s'est traduit par une suppression du crédit d'impôt en tant que tel et par la création d'un allègement uniforme de 6 points du taux de cotisations patronales d'assurance-maladie pour les rémunérations inférieures à 2,5 Smic (réduction de taux et assiette égales à celles du CICE en métropole avant sa suppression). Cette transformation est quasiment neutre sur l'indice du coût du travail.

- Dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales adoptées par le Parlement en fin d'année 2018, les entreprises ont eu la possibilité de verser au premier trimestre 2019 une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) aux salariés dont la rémunération en 2018 n'excède pas trois Smic annuels. Cette prime, exonérée jusqu'à 1 000 € d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations et contributions sociales, contribue à rehausser de 1,9 point l'indice du coût du travail - salaires seuls et de 1,3 point l'indice de coût du travail - salaires et charges, au premier trimestre 2019 seulement.

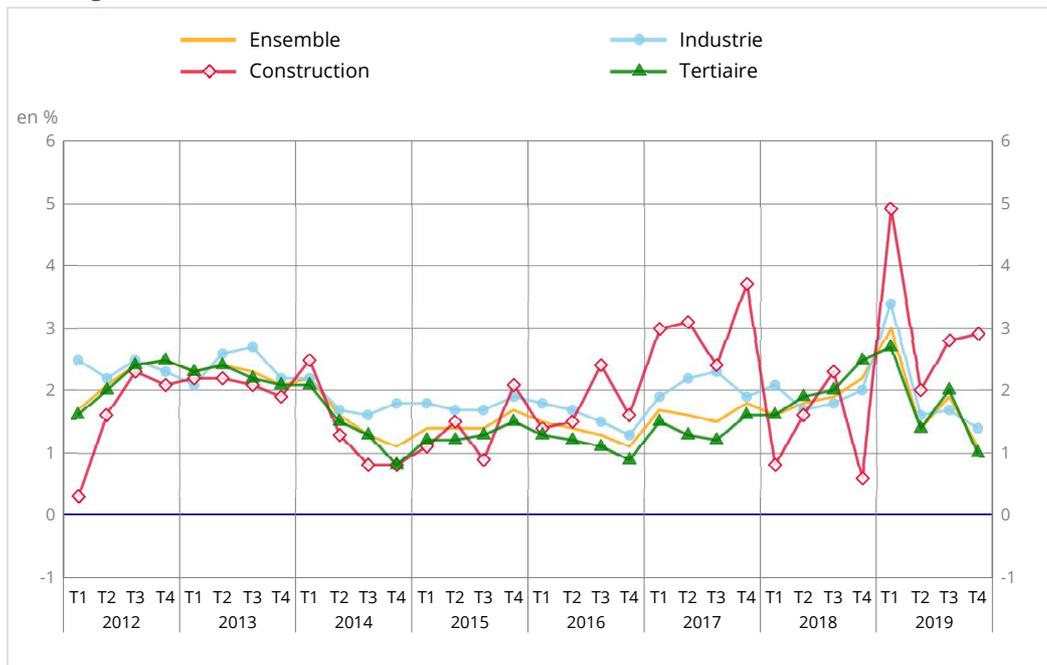
- À la suite de la fusion des régimes Agirc et Arrco, les taux de cotisations de retraite complémentaire dans le privé ont été modifiés au 1er janvier 2019, rehaussant de 0,3 point en moyenne l'indice du coût du travail - salaires et charges.

Au quatrième trimestre 2019, l'indice du coût du travail - salaires seuls décélère nettement

Au quatrième trimestre 2019, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires seuls de l'ensemble du secteur marchand ralentit nettement : 0,0 % en glissement trimestriel après +0,9 % au troisième trimestre 2019 (en données corrigées des variations saisonnières).

Sur un an, l'ICT-salaires seuls s'accroît de 1,1 %, soit nettement moins qu'au trimestre précédent (+1,9 %). Le temps de travail moyen par salarié reste stable : 0,0 % sur un an.

ICT - salaires seuls : glissement annuel



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources : AcoSS, Dares, Insee.

Les salaires progressent légèrement dans l'industrie et la construction mais marquent le pas dans les services

Au quatrième trimestre 2019, les salaires dans l'industrie augmentent modérément (+0,2 % en variation trimestrielle), moins rapidement qu'au troisième trimestre 2019 (+0,4 %). Dans la construction, les salaires progressent également de 0,2 %, mais le ralentissement est plus marqué : cette hausse succède à une forte augmentation au troisième trimestre (+1,4 %).

Dans le tertiaire, les salaires marquent le pas (-0,1 % après +1,0 % au troisième trimestre). Ils se replient notamment dans le transport-entreposage (-1,5 % après +2,1 %) et les services financiers (-1,5 % après +1,3 %). Ils continuent néanmoins de progresser nettement dans d'autres secteurs, comme les services administratifs et de soutien (+1,0 % après +0,7 %) et les services immobiliers (+0,8 % après +1,3 %).

ICT - salaires seuls

CVS - base 100 en 2016

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T3-19	T4-19	T3-19	T4-19
INDUSTRIE	0,4	0,2	1,7	1,4
Industries extractives	-1,3	1,5	1,9	3,3
Industrie manufacturière	0,4	0,2	1,7	1,4
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	1,0	0,4	0,6	0,3
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,1	-0,7	3,8	2,2
TERTIAIRE	1,0	-0,1	2,0	1,0
Commerce	0,5	0,2	1,9	1,5
Transports, entreposage	2,1	-1,5	2,8	0,6
Hébergement, restauration	0,5	0,4	0,7	1,1
Information, communication	0,9	-0,4	2,5	0,8
Finance, assurance	1,3	-1,5	3,1	-0,7
Activités immobilières	1,3	0,8	3,1	2,0
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	1,2	0,0	1,4	0,1
Services administratifs, soutien	0,7	1,0	1,5	2,2
CONSTRUCTION	1,4	0,2	2,8	2,9
ENSEMBLE	0,9	0,0	1,9	1,1

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages

Sources : AcoSS, Dares, Insee

Pas de révision de l'indice du coût du travail « salaires seuls » au troisième trimestre 2019

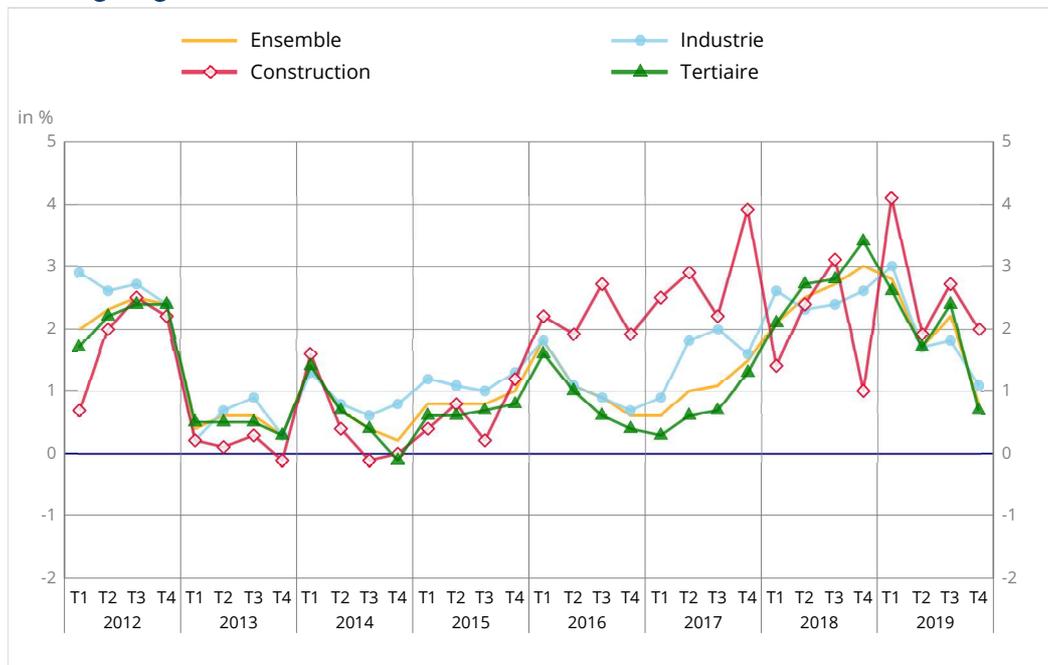
Par rapport à la précédente estimation du 13 décembre 2019, les glissements trimestriel et annuel de l'indice du coût du travail - Salaires Seuls dans le secteur marchand non agricole au troisième trimestre sont inchangés.

L'indice du coût du travail - salaires et charges diminue de 0,5 %

Au quatrième trimestre 2019, l'indice du coût du travail (ICT) - Salaires et Charges de l'ensemble du secteur marchand non agricole se replie : -0,5 % en glissement trimestriel, après +0,9 % au troisième trimestre (en données corrigées des variations saisonnières). Cette évolution au quatrième trimestre est donc inférieure de 0,5 point à celle de l'ICT - Salaires seuls. Cet écart s'explique par l'extension depuis le 1er octobre 2019 de la réduction générale de cotisations sociales patronales à la cotisation d'assurance-chômage. Cette extension se traduit en effet par une augmentation du montant des exonérations de cotisations, de l'ordre de 900 millions d'euros au quatrième trimestre 2019.

Sur un an, l'ICT - Salaires et charges progresse de 0,8 %, un rythme nettement moins soutenu qu'au troisième trimestre 2019 (+2,2 %).

ICT - salaires et charges : glissements annuels



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources : Acoff, Dares, Insee.

Pas de révision de l'indice ICT - salaires et charges au troisième trimestre 2019

Les glissements trimestriel et annuel de l'ICT - salaires et charges au troisième trimestre 2019 dans l'ensemble du secteur marchand non agricole sont inchangés.

ICT - salaires et charges

CVS - base 100 en 2016

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T3-19	T4-19	T3-19	T4-19
INDUSTRIE	0,4	-0,2	1,8	1,1
Industries extractives	-1,3	1,3	2,2	3,3
Industrie manufacturière	0,4	-0,2	1,8	1,2
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	0,9	0,3	0,6	0,3
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,1	-1,0	4,1	2,0
TERTIAIRE	1,0	-0,6	2,4	0,7
Commerce	0,5	-0,6	2,3	0,9
Transports, entreposage	2,1	-1,7	3,0	0,2
Hébergement, restauration	0,4	-1,0	0,9	-0,2
Information, communication	0,9	-0,5	2,9	1,0
Finance, assurance	1,3	-1,7	3,5	-0,5
Activités immobilières	1,3	0,5	3,4	2,0
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	1,2	-0,2	1,8	0,3
Services administratifs, soutien	0,6	0,6	1,9	1,6
CONSTRUCTION	1,4	-0,7	2,7	2,0
ENSEMBLE	0,9	-0,5	2,2	0,8

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages

Sources : Acoff, Dares, Insee

Pour en savoir plus

Prochaine publication : 16 juin 2020 à 12h.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr) : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475